

Le 26 août 2021

- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot -

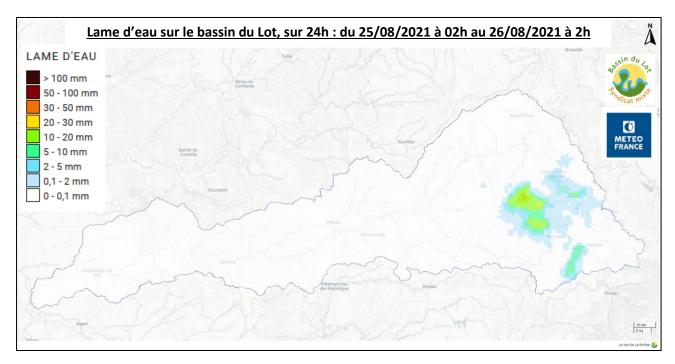
Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°9

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre <u>EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)</u>, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.valleedulot.com/, et davantage d'infos sur l'étiage sur : https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :





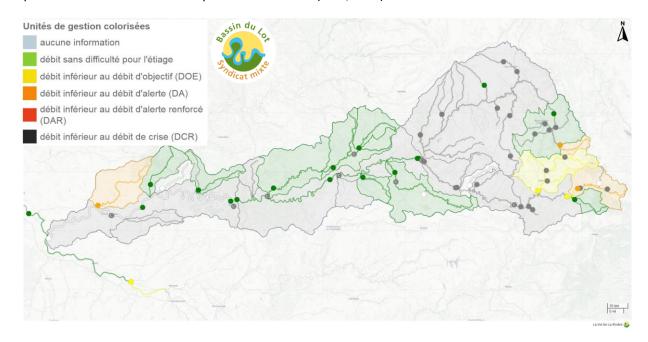
Pluviométrie sur le bassin :

Hormis quelques averses peu abondantes et localisées sur l'amont du bassin hier soir (cf. carte de la lame d'eau sur les dernières 24h), le temps est sec depuis jeudi dernier. Les températures sont remontées proche voire au-dessus des normales de saison. Un léger rafraîchissement est prévu à partir de ce week-end et aucune pluie n'est annoncée jusqu'à mercredi prochain.

<u>Hydrologie du bassin :</u>

La baisse des débits se poursuit sur l'ensemble du bassin. Toutefois, la situation hydrologique semble se dégrader plus rapidement à l'amont où quatre stations hydrométriques ont mesuré des franchissements de débits seuils cette semaine : le Lot amont à Mende [aval] et la Truyère à Serverette sont passés sous le débit d'alerte (DA), le Lot à Balsiège [Bramonas] et la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] sont passés sous le débit objectif complémentaire (DOC).

Le niveau d'écoulement du Lot domanial est correct pour la saison et la plupart de ses affluents présente des débits encore supérieurs aux seuils (DOE, DOC).



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 26 août 2021 <u>http://laviedelariviere.bassindulot.fr</u>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

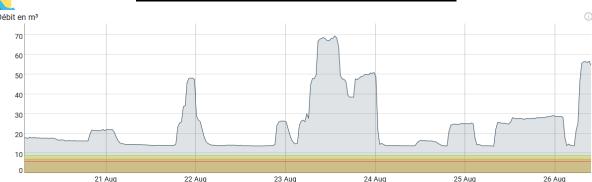


- Lozère: Arrêté n°DDT-BIEF-2021-231-0002 du 19 août 2021, applicable à compter du 19 août 2021 pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur):
- Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin du Lot et du Bramont (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
- o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
- o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne et le cours d'eau Colagne (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Aveyron: Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018 identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.
 - Lot: Arrêté n°E-2021-228 en date du 26 août 2021, applicable à compter du samedi 28 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur):
- O Niveau d'alerte : 30 % sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
- Niveau d'alerte : 30 % sur le Vert amont (tours d'eau de niveau 1)
- o Niveau d'alerte : 30 % sur les affluents du Lot sauf Vert aval, Vers et Célé (interdiction tous les jours de 13h à 20h)
- Niveau d'alerte : 30 % sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 13h à 20h)
- Vigilance sur la Thèze
 - Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2021-08-20-00003 en date du 20 août 2021, applicable à compter de sa publication jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau (cidessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
- o Niveau d'alerte : -30 % sur la Lède NON réalimentée (interdiction deux jours par semaine)
- O Niveau d'alerte : -30 % sur le Lot NON réalimenté (interdiction deux jours par semaine)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia: https://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluviapublic/

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.





Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 20 au 26 août 2021



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 20 au 26 août 2021 http://laviedelariviere.valleedulot.com/

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, est régulière cette semaine. On constate des éclusées de faible à moyenne amplitude, le débit maximum relevé est de 69 m³/s.

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domanial : Des variations de débit, accompagnées de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, se sont produites à plusieurs reprises cette semaine à Faycelles (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus). Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont en baisse mais toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).

Besoins en eau :

- Irrigation:

Les besoins en eau des plantes diminuent progressivement, le pic de consommation est passé. Toutefois, l'irrigation doit se poursuivre en l'absence de pluie sur les grandes cultures (maïs et soja notamment) et sur les cultures pérennes (arbres fruitiers, noyers...).



Navigation:

- Département de l'Aveyron :
 - Avis n°2021-01: la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021 pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.
- Département du Lot :

Section de voie Luzech - Larnagol

- Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021

<u>Section de voie Soturac – Albas</u>

- Avis n°3: la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfranc

- Département du Lot-et-Garonne :
 - Avis n°2: la navigation est ouverte du 1er avril au 1er novembre inclus sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html http://www.inforoute47.fr/#navigation

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot mais la population saisonnière va progressivement baisser à une semaine de la rentrée scolaire.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) est assuré par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal et a débuté le 14 août. Le lundi 23 août, les lâchers sont passés à 300 l/s, soit 240 l/s de plus que le débit réservé fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°17 de soutien d'étiage a été passée le lundi 23 août à 12 m³/s pour une application le mardi 24 août 00h. Elle est maintenue à 12 m³/s ce jeudi pour une application le vendredi 27 août 00h. Elle sera revue le lundi 30 août pour le mardi 31 août 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 22/08): 5 346 000 m³ Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 22/08) : 1 273 000 m³



Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin: jeudi 2 septembre 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le <u>terrain</u> : Océane KNEUR, <u>o.kneur@valleedulot.com</u>

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entrayguessur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

- ** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.
- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 26/08/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	19-août-21	20-août-21	21-août-21	22-août-21	23-août-21	24-août-21	25-août-21	26-août-21	27-août-21	28-août-21	29-août-21	30-août-21	31-août-21
Consigne SMBL	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
à Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	10.4	10	9.4	9	8.7	8.4	8.4						
Entraygues-aval (EDF) (12)	85.2	20.4	19.3	16.7	44.9	17.7	23.9						
Entraygues-Roquepailhol (12)	79.1	18.3	20.5	16.0	45.8	17.3	24.3						
Faycelles (46-12)	84.5	40.4	17.7	20.1	36.8	25.8	21.0						
Cahors-Lacombe (46)	61.6	67.9	23.3	24.6	21.3	43.4	21.8						
Coutet (EDF) (47)	43.6	87.8	41.1	26.8	28.4	45.8	32.7						
Aiguillon-Ville (47)*	42.5	90.4	52.3	31.1	33.2	42.8	40.7						

^{*}Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m3/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

<u> WINK</u>	aЕ	iiua	yyu	62

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la <u>cote</u>
Grandval	26-août	728.56	+2.56
Sarrans	26-août	634.83	+4.83
Maury	26-août	585.66	+2.16
Castelnau	26-août	411.9	+1.40

Source : EDF





<u>Syndicat Mixte du Bassin du Lot</u> (EPTB Lot) 233 rue Président Wilson 46000 Cahors http://etiage.bassindulot.fr







Syndicat Mixte du Bassin du Lot 23/08/2021





Syndicat Mixte du Bassin du Lot

26/08/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 18

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

. 12 ma

DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 27 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au MARDI 31 AOÛT 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@vailleedulot.com / etiage@vailleedulot.com
06:30:65:88:84

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 17

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 12 m3/s

(DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 24 AOÛT 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable

Jusqu'au VENDREDI 27 AOÛT 00 h 00.

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR Chargée du soutien des étiages o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F.

- ➤ CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- ➤ Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- ➤ MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- ➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47 ➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- ➤ EPTB GARONNE

Consigne transmise à E.D.F.:

- > CPO Lyon
- ➤ G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- ➤ MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- ➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- ➤ EPTB GARONNE

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot www.valleedulot.com